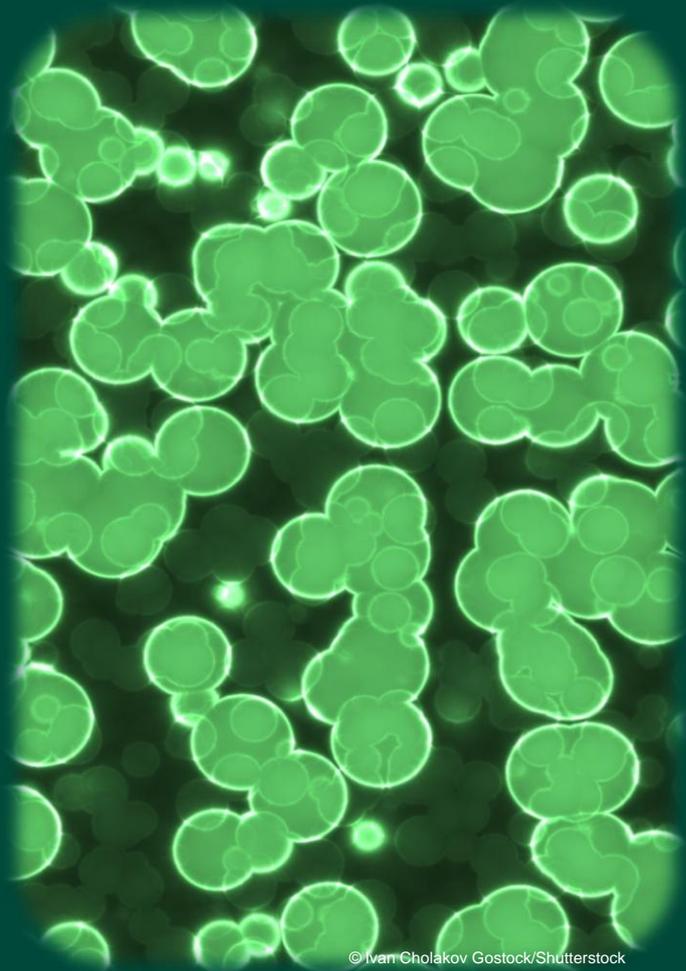


Kit d'informations relatives à l'accès et au partage des avantages



CONSENTEMENT PRÉALABLE DONNÉ EN CONNAISSANCE DE CAUSE



CONDITIONS CONVENUES D'UN COMMUN ACCORD



AVANTAGES

Introduction sur l'accès et le partage des avantages



Un kit d'informations relatives à l'accès et au partage des avantages (« ABS » pour son sigle en anglais) a été développé pour sensibiliser les gens sur l'ABS. Les principaux thèmes abordés dans le kit sont:

- Accès et partage des avantages
- Utilisation des ressources génétiques
- Connaissances traditionnelles
- Les Lignes directrices de Bonn
- Mise en œuvre nationale
- Le Protocole de Nagoya

Le kit est disponible à: www.cbd.int/abs



Convention sur la
diversité biologique



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Qu'est-ce que les ressources génétiques?

Tous les organismes vivants (plantes, animaux et microbes) sont porteurs de matériel génétique susceptible d'être utile aux humains

- Ces ressources peuvent provenir de la faune sauvage et domestiquée, et de plantes cultivées
- On les retrouve dans:
 - Des environnements dans lesquels ils prolifèrent naturellement (*in situ*)
 - Des collections d'origine humaine (*ex situ*) (ex. jardins botaniques, banque de gènes ou de semence ou des collections de cultures microbiennes)



Convention sur la
diversité biologique



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Pourquoi les ressources génétiques sont-elles importantes?

- Constituent une source d'information cruciale pour mieux comprendre le monde naturel
- Elles peuvent être utilisées pour développer des produits et services à usage humain
- Le mode d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages découlant de leur utilisation peuvent créer des incitatifs pour:
 - La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité
 - La création d'une économie plus juste et équitable



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Le lien avec les connaissances traditionnelles:

- Notre compréhension des ressources génétiques doit énormément aux connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales
- Il est essentiel que:
 - La valeur des connaissances traditionnelles soit comprise et appréciée par ceux qui les utilisent
 - Les droits des communautés autochtones et locales soient pris en compte lors des négociations sur l'ABS



Convention sur la
diversité biologique



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Qu'est-ce que l'ABS?

- La manière dont il est possible d'accéder aux ressources génétiques
- La manière dont les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques peuvent être partagés entre les personnes ou les pays utilisant les ressources (les « utilisateurs ») et les personnes ou les pays qui les mettent à disposition (les « fournisseurs »)



Introduction sur l'accès et le partage des avantages



Comment ça marche?

L'ABS est fondé sur:

- Le consentement préalable donné en connaissance de cause par un fournisseur à un utilisateur
- Des négociations entre les parties en vue du développement de conditions convenues d'un commun accord, dans le but d'assurer un partage juste et équitable des ressources génétiques et des avantages associés



Convention sur la
diversité biologique



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Qu'est-ce que le consentement préalable donné en connaissance de cause?

L'autorisation donnée par l'autorité nationale compétente d'un pays fournisseur à un utilisateur avant qu'il n'accède aux ressources génétiques, respectant le cadre juridique et institutionnel national

Qu'est-ce que les conditions convenues d'un commun accord ?

Un commun accord entre les fournisseurs de ressources génétiques et les utilisateurs, régissant les conditions d'accès et d'utilisation des ressources, ainsi que le partage des avantages entre les deux parties



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Qui est concerné?

Fournisseurs de ressources génétiques:

- Les États disposent de droits souverains sur les ressources naturelles se trouvant sur leur territoire
 - Les lois du pays fournisseur peuvent permettre à d'autres personnes ou entités (ex. communautés autochtones et locales, propriétaires de terre privées), de négocier également les dispositions régissant l'ABS



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Qui est concerné?

Utilisateurs de ressources génétiques:

- Un groupe divers, tels que les jardins botaniques, les laboratoires de recherche industriels des secteurs pharmaceutique, agricole et cosmétique, et les collectionneurs
- Ils souhaitent accéder aux ressources génétiques pour la recherche fondamentale et pour développer de nouveaux produits



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Qui est concerné?

Points focaux nationaux:

Responsables de mettre à disposition l'information relative à l'ABS pour les utilisateurs, y compris les exigences pour accéder aux ressources

Les autorités nationales compétentes:

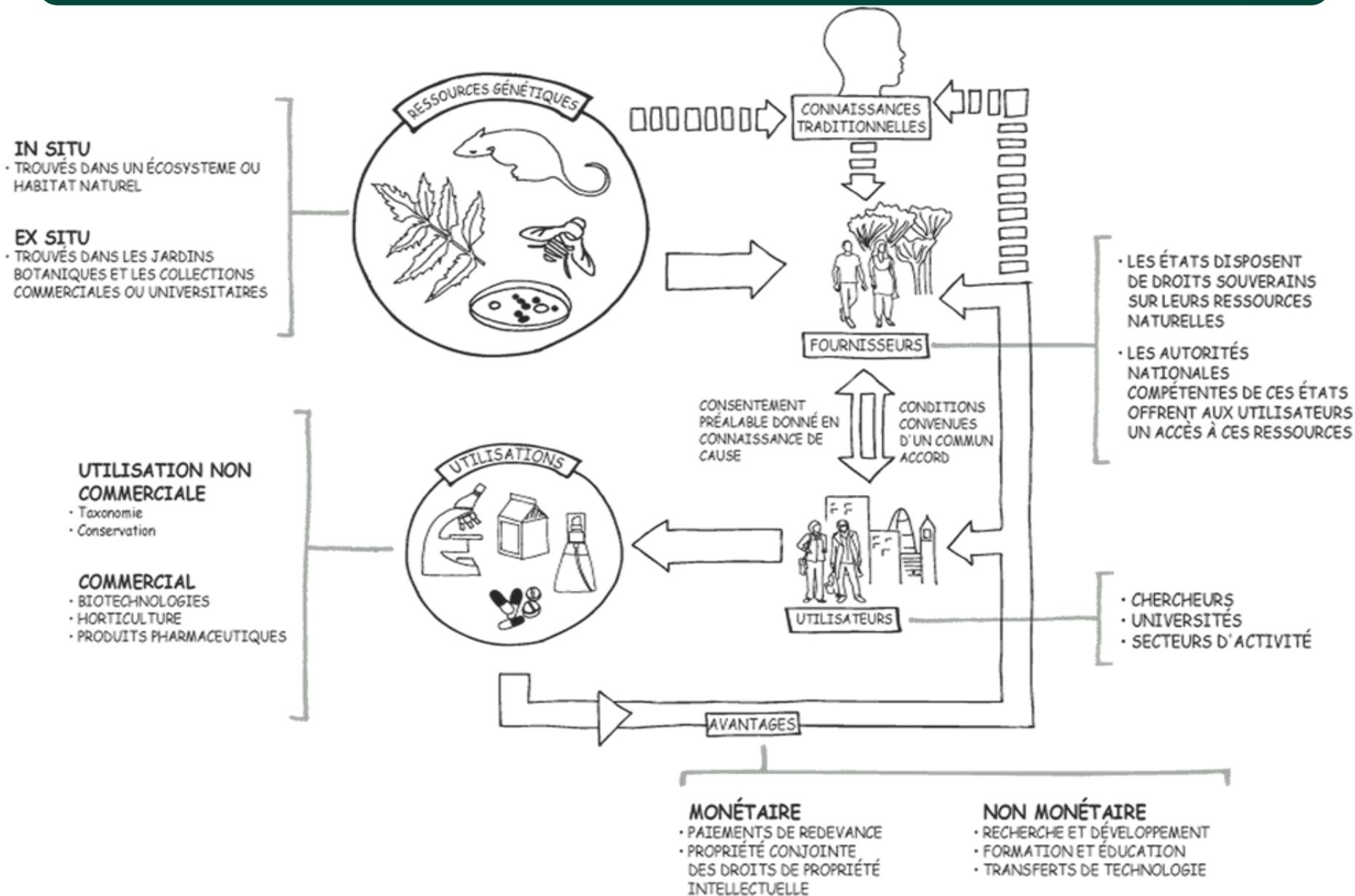
Des organes mis en place par les États, dont la mission est de permettre aux utilisateurs d'accéder aux ressources génétiques et de représenter des fournisseurs au niveau local ou national



Convention sur la
diversité biologique



Principaux thèmes



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Chronologie sur l'ABS

- 1992 Le texte de la CDB est ouvert pour signature au Sommet de la Terre de Rio
- 1993 La CDB est ratifiée et entre en vigueur
- 1998 Mise en place d'un groupe d'experts chargés de clarifier les principes et concepts liés à l'ABS
- 2000 La Conférence des Parties crée le Groupe de travail spécial à composition non-limitée sur l'accès et le partage des avantages



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Chronologie sur l'ABS

2002 Adoption par la Conférence des parties des Lignes directrices de Bonn sur l'ABS

Lors du Sommet mondial sur le développement durable, les États ont recommandé la négociation d'un régime international relatif au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

2004 Le Groupe de travail sur l'ABS est chargé de négocier un régime international



Convention sur la
diversité biologique



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Chronologie sur l'ABS

- 2008 La Conférence des parties définit le processus de finalisation du régime international relatif à l'ABS, en vue de son adoption, lors de sa 10e réunion, en octobre 2010
- 2010 Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est adopté par la Conférence des Parties, pendant sa 10^e réunion à Nagoya, au Japon



Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Un protocole sur l'ABS a été négocié pour mettre en œuvre les dispositions de la CDB relatives à l'ABS

Pourquoi est-il important d'avoir un protocole sur l'ABS?

- Afin d'assurer que les pays riches en biodiversité obtiennent une part équitable des avantages découlant de l'utilisation de leurs ressources génétiques en établissant un cadre clair et transparent pour l'ABS
- Afin d'assurer que le partage des avantages, incluant le transfert de technologie, le partage des résultats de recherche, la formation et le partage des profits, puisse contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable



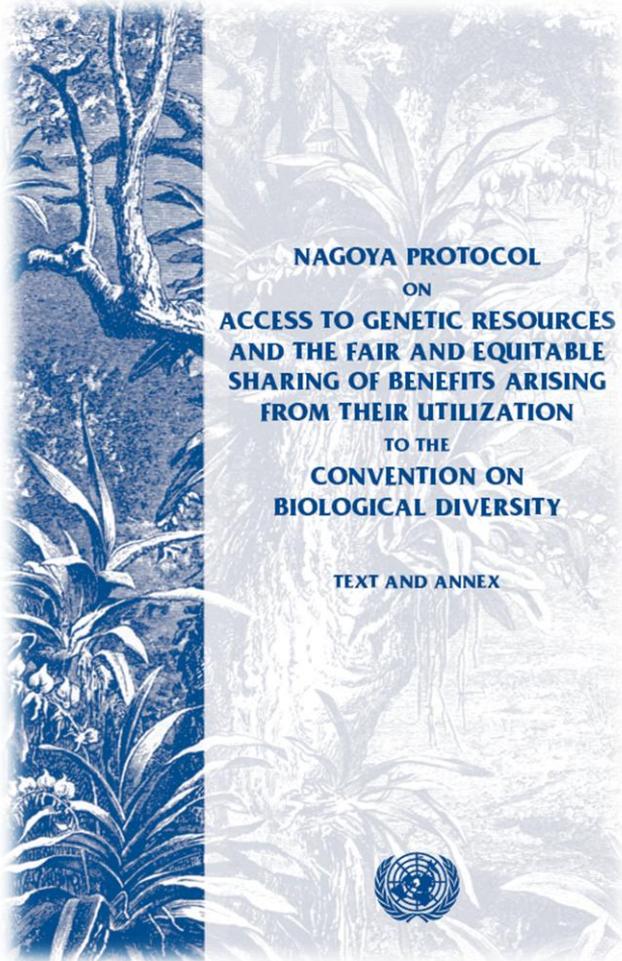
Introduction sur l'accès et le partage des avantages

Pourquoi est-il important d'avoir un protocole sur l'ABS?

- L'ABS peut contribuer à la recherche et au développement, contribuant ainsi au bien-être humain grâce à l'utilisation de ressources génétiques dans les produits pharmaceutiques, les cosmétiques, l'agriculture et par de nombreux autres secteurs
- L'ABS est essentiel afin de mieux comprendre le monde naturel par l'intermédiaire de la recherche taxonomique



Introduction sur l'accès et le partage des avantages



- Le Protocole de Nagoya sur l'ABS fut adopté à la 10^e Conférence des Parties à la CDB en Octobre 2010 à Nagoya, au Japon
- Des informations additionnelles sur le Protocole de Nagoya sont disponibles sur le site web: www.cbd.int/abs

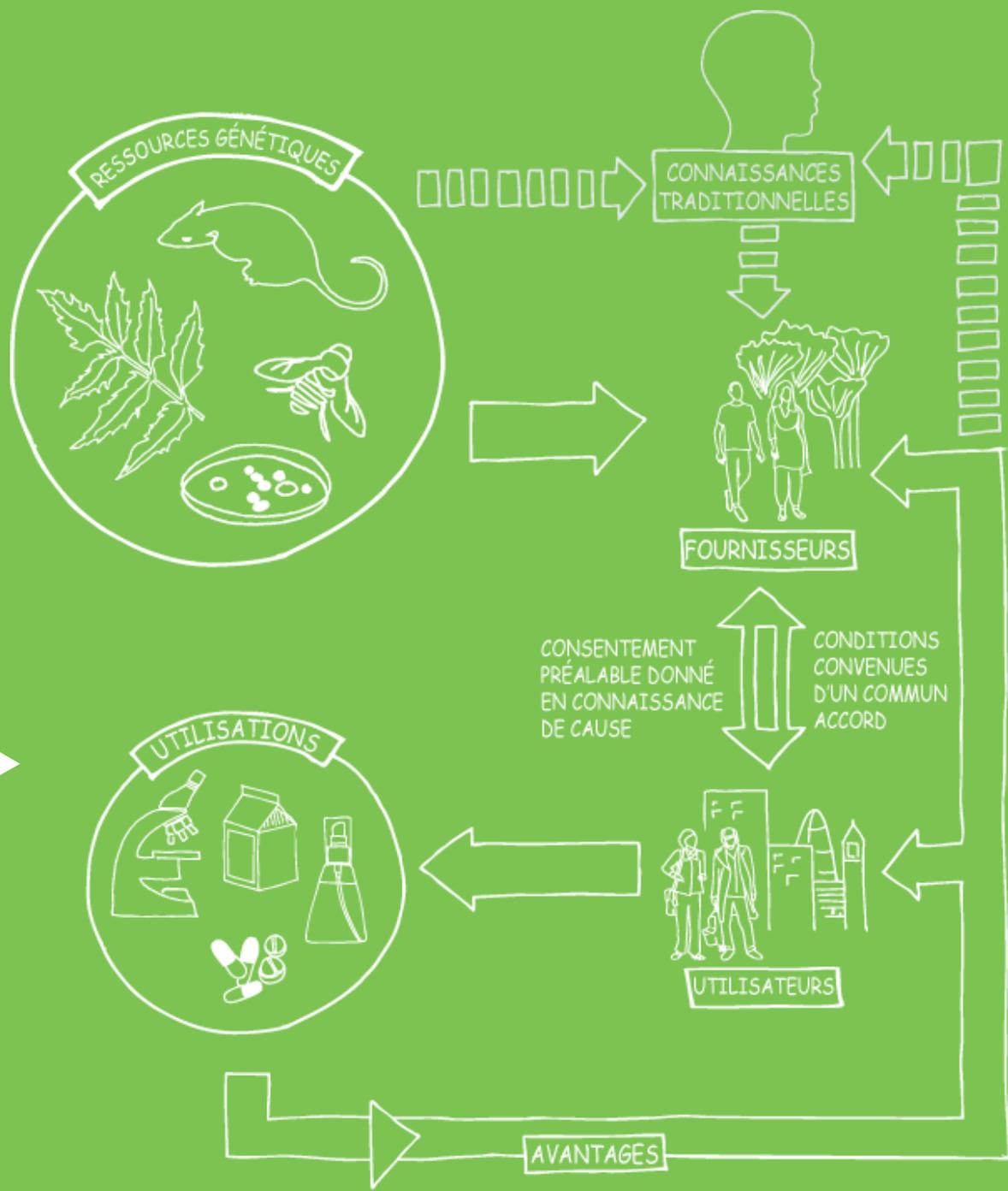


Convention sur la
diversité biologique





Accès et partage des avantages



Accès et partage des avantages

À quoi sert l'ABS?

- Cela fait référence à la manière d'obtenir l'accès aux ressources génétiques et à la manière dont les utilisateurs et fournisseurs se mettent d'accord sur le partage des avantages découlant de leur utilisation



© Martha de Jong Lantink



Convention sur la
diversité biologique



Accès et partage des avantages



© Manuel Schäfer/Shutterstock

L'Article 15 de la CDB énonce les règles qui régissent l'ABS, les États doivent:

- Mettre en place des systèmes qui facilitent l'accès aux ressources génétiques, à des fins durables du point de vue de la protection de l'environnement
- Veiller ce que les avantages découlant de leur utilisation soient partagés entre les utilisateurs et les fournisseurs



Convention sur la
diversité biologique



Accès et partage des avantages

Les utilisateurs souhaitent avoir accès aux ressources génétiques à des fins de:

- Recherche scientifique (ex. taxonomie)
- Développement de produits commerciaux (ex. médicaments)

Fournisseurs de ressources génétiques permettent l'accès:

- En échange d'une part équitable des avantages découlant de leur utilisation



Accès et partage des avantages



© Ann Kelliott/Flickr

Pour obtenir l'accès aux ressources génétiques:

- Les utilisateurs doivent préalablement obtenir l'accord (le «consentement préalable donné en connaissance de cause») du pays fournisseur



Convention sur la
diversité biologique



Accès et partage des avantages



© Philip Lange/Shutterstock

Fournisseur et utilisateur doivent:

- Négocier un accord (les «conditions convenues d'un commun accord») régissant le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques



Convention sur la
diversité biologique



← Accès et partage des avantages →

Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques peuvent être:

- **Monétaires:** lorsque la recherche et le développement conduisent à la commercialisation d'un produit (ex. des redevances ou paiements d'étape)
- **Non-monétaires** (ex. transfert de technologie, amélioration des compétences en matière de recherche)

L'ABS peut contribuer à la **lutte contre la pauvreté** et au **développement durable**



Accès et partage des avantages

Étude de cas: Le Programme de bioprospection des Groupes internationaux de biodiversité coopérative (ICBG) à Panama

- Le programme ICBG a débuté à Panama en 1998
- Sa vocation est de faire en sorte que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de Panama soient partagés avec Panama



© Laszlo Llyes



© Laszlo Llyes



Convention sur la
diversité biologique



Accès et partage des avantages

Étude de cas: Le Programme de bioprospection des Groupes internationaux de biodiversité coopérative (ICBG) à Panama

Jusqu'à présent, les avantages incluent:

- Le développement d'infrastructures scientifiques
- La création de programmes de recherche
- La formation de scientifiques
- L'élaboration de programmes de découverte de médicaments pour la lutte contre les maladies



Accès et partage des avantages



© Laszlo Llyes

Étude de cas: Le Programme de bioprospection des Groupes internationaux de biodiversité coopérative (ICBG) à Panama

- Le programme veille à ce que des chercheurs locaux jouent un rôle clé dans toute recherche
- Un des objectifs est la sensibilisation des citoyens panaméens à l'importance de la conservation de la biodiversité



Convention sur la
diversité biologique



Accès et partage des avantages

Étude de cas: Le Programme de bioprospection des Groupes internationaux de biodiversité coopérative (ICBG) à Panama

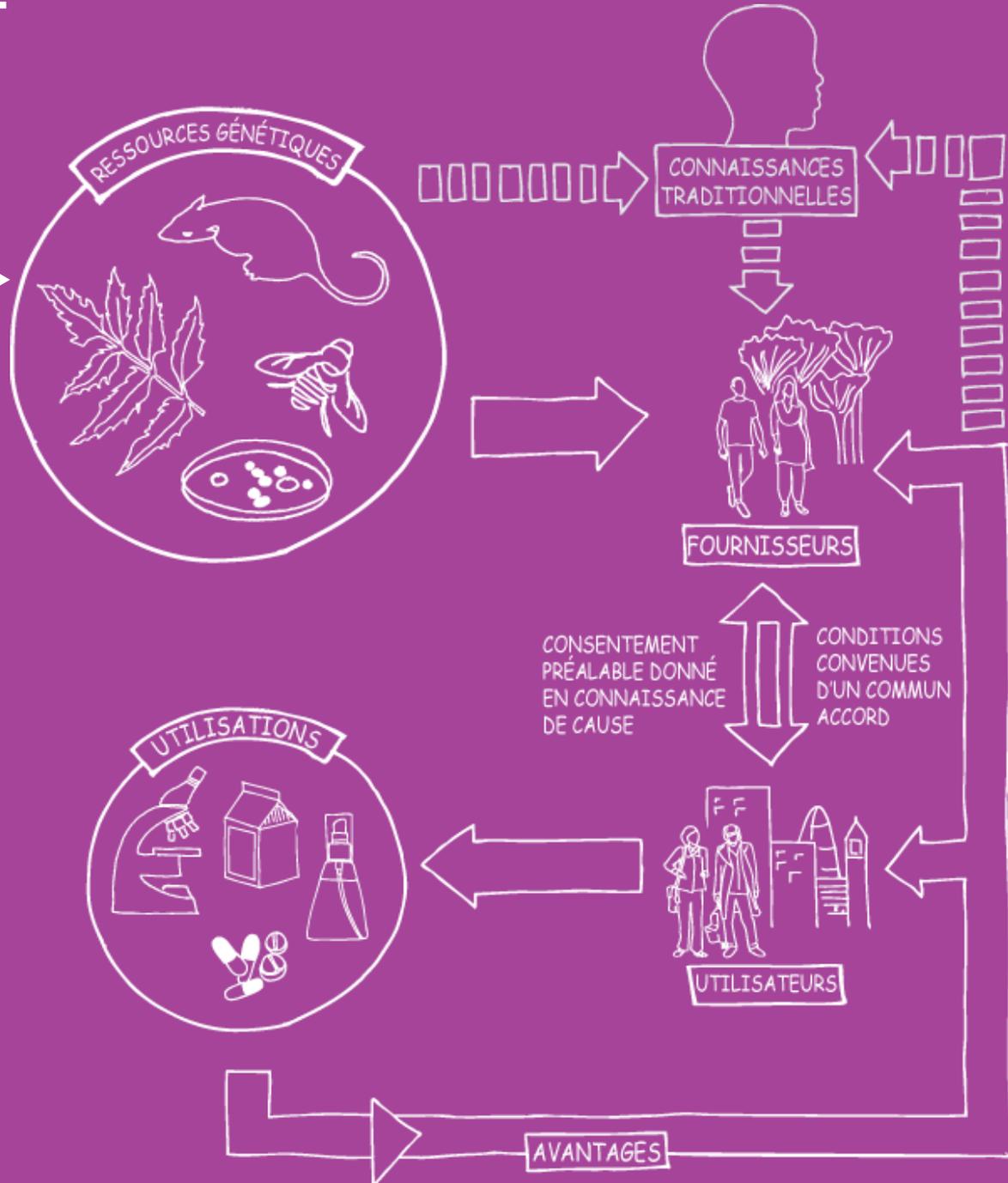
- Le programme a contribué à accroître l'intérêt pour la conservation, le développement du Parc national de Coiba et son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO



Convention sur la
diversité biologique



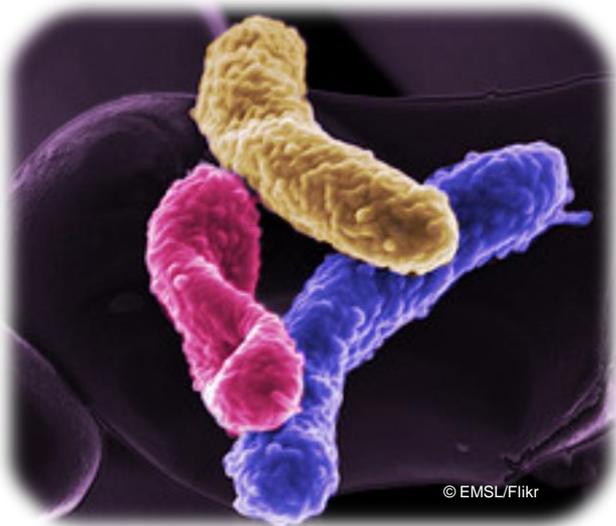
Utilisation des ressources génétiques



Utilisation des ressources génétiques

Que signifie « utiliser » des ressources génétiques?

- Désigne le processus de recherche portant sur le matériel génétique des ressources biologiques afin d'utiliser leurs principes actifs ou leurs propriétés



© EMSL/Flickr



Convention sur la
diversité biologique



Utilisation des ressources génétiques

Pourquoi les ressources génétiques sont-elles utiles?

- Elles peuvent conduire au développement de pratiques et de produits nouveaux, qui contribuent au bien-être humain (ex. médicaments, cosmétiques)
- Elles permettent une meilleure compréhension de la nature
- Elles contribuent à l'amélioration des méthodes de conservation de la biodiversité

Utilisation des ressources génétiques



Les ressources génétiques peuvent être utilisées à des **fins commerciales**:

- Les compagnies développent des enzymes spéciales, améliorent des gènes ou créent des micro-molécules
- Elles aident à protéger des cultures, développer des médicaments, produire des substances chimiques spécialisées ou peuvent être intégrées à un traitement industriel



Convention sur la
diversité biologique



Utilisation des ressources génétiques



© Jeff Gynane/Shutterstock

Les ressources génétiques peuvent être utilisées à des **fins non-commerciales** :

L'étude des ressources génétiques par des instituts de recherche universitaires et publics, par l'intermédiaire de recherches taxonomiques et l'analyse d'écosystèmes, permet une meilleure connaissance du monde naturel



Convention sur la
diversité biologique



Utilisation des ressources génétiques

Utilisation commerciale:

Industrie pharmaceutique

- Les composés et substances chimiques produits par des organismes vivants jouent un rôle important dans la découverte de pistes conduisant au développement de médicaments

Secteur des biotechnologies

- Les enzymes sont utilisés par les secteurs du textile, des détergents et de l'alimentation pour améliorer l'efficacité et la qualité de leurs produits



Convention sur la
diversité biologique



Utilisation des ressources génétiques

Utilisation commerciale:

Biotechnologies agricoles

- Les grandes entreprises de semences ont largement recours aux ressources génétiques pour augmenter le rendement agricole

Secteur de l'horticulture ornementale

- Les pépinières, les jardins botaniques et des collections privées utilisent des ressources génétiques pour la production de plantes ornementales



Utilisation des ressources génétiques

Utilisation non-commerciale :

Taxonomie et conservation

- Les ressources génétiques sont une source d'information essentielle pour la description et la désignation des espèces
- La recherche taxonomique apporte des informations cruciales pour une protection effective de l'environnement



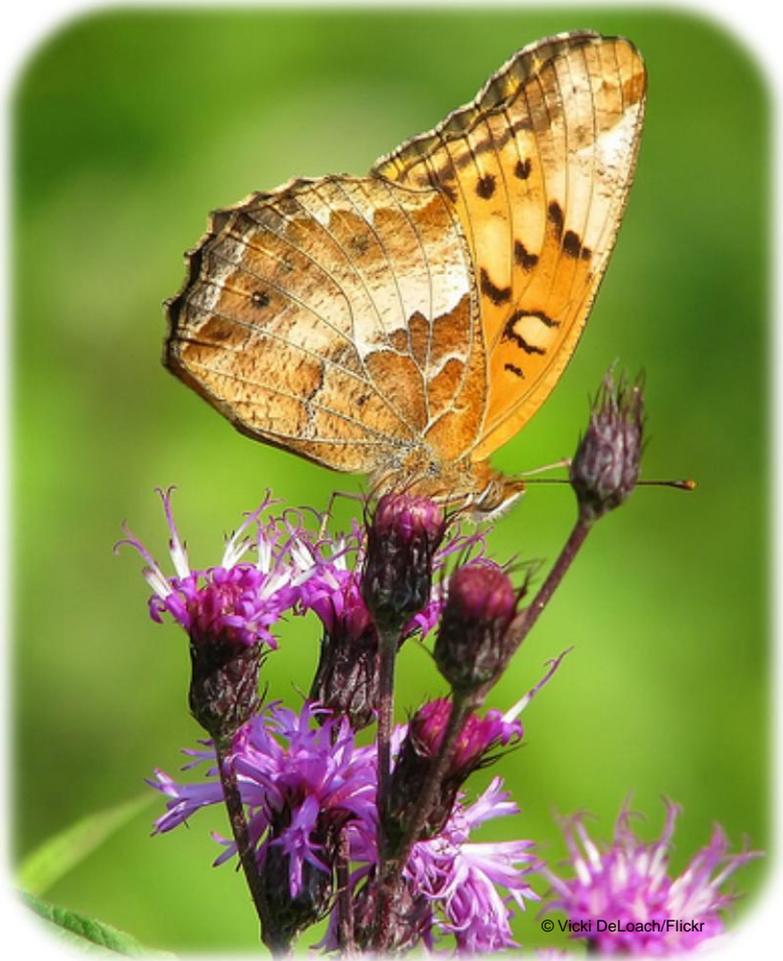
Utilisation des ressources génétiques

La distinction entre l'utilisation commerciale et non-commerciale n'est pas toujours facile à déterminer

- L'ABS peut être une longue chaîne de fournisseurs et d'utilisateurs, tels que:
 - Communautés autochtones et locales
 - Institut de recherche dans le pays fournisseur
 - Université dans le pays utilisateur
 - Compagnie privée



Utilisation des ressources génétiques



© Vicki DeLoach/Flickr

Certaines ressources génétiques utilisées initialement à des fins de recherche peuvent être utilisées à des fins commerciales

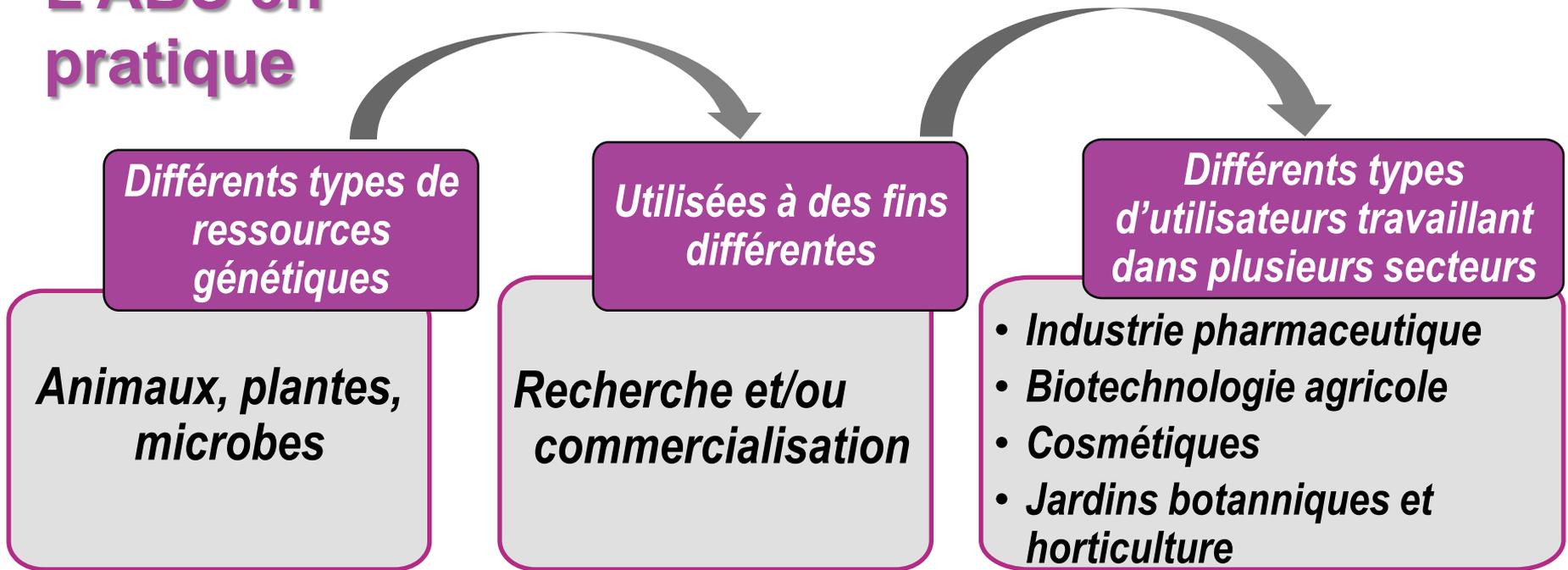


Convention sur la
diversité biologique

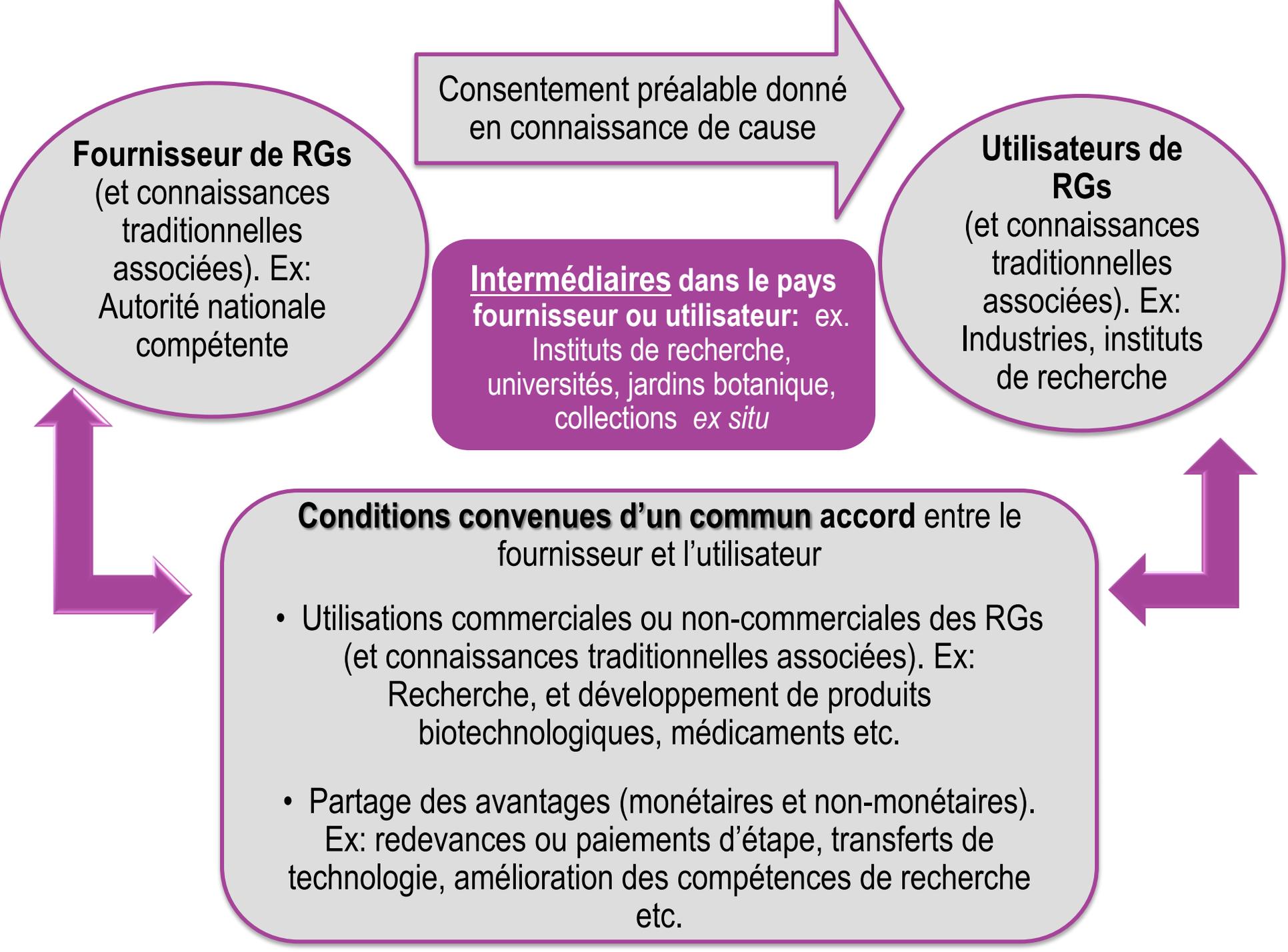


Utilisation des ressources génétiques

L'ABS en pratique



Un **grand nombre d'acteurs** impliqués, rarement un fournisseur et un utilisateur (plusieurs intermédiaires)



Utilisation des ressources génétiques

Qui a besoin de comprendre l'utilité des ressources génétiques ?

Fournisseurs – doivent comprendre la valeur des ressources génétiques afin de:

- Créer une incitation à la protection de la biodiversité et à son utilisation durable
- S'assurer que les avantages soient partagés équitablement



Convention sur la
diversité biologique



Utilisation des ressources génétiques

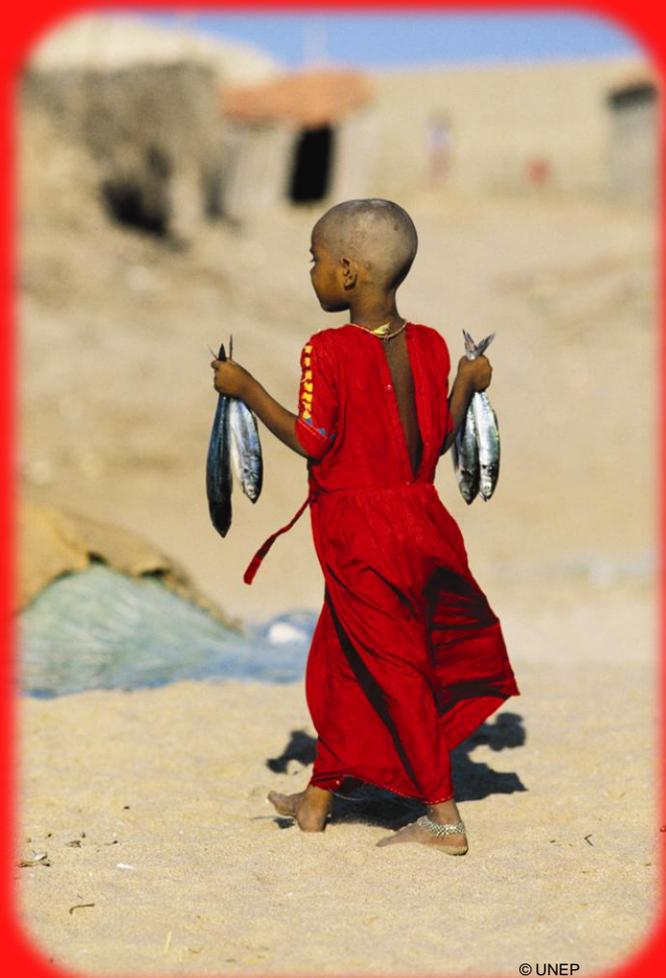
Qui a besoin de comprendre l'utilité des ressources génétiques ?

Utilisateurs:

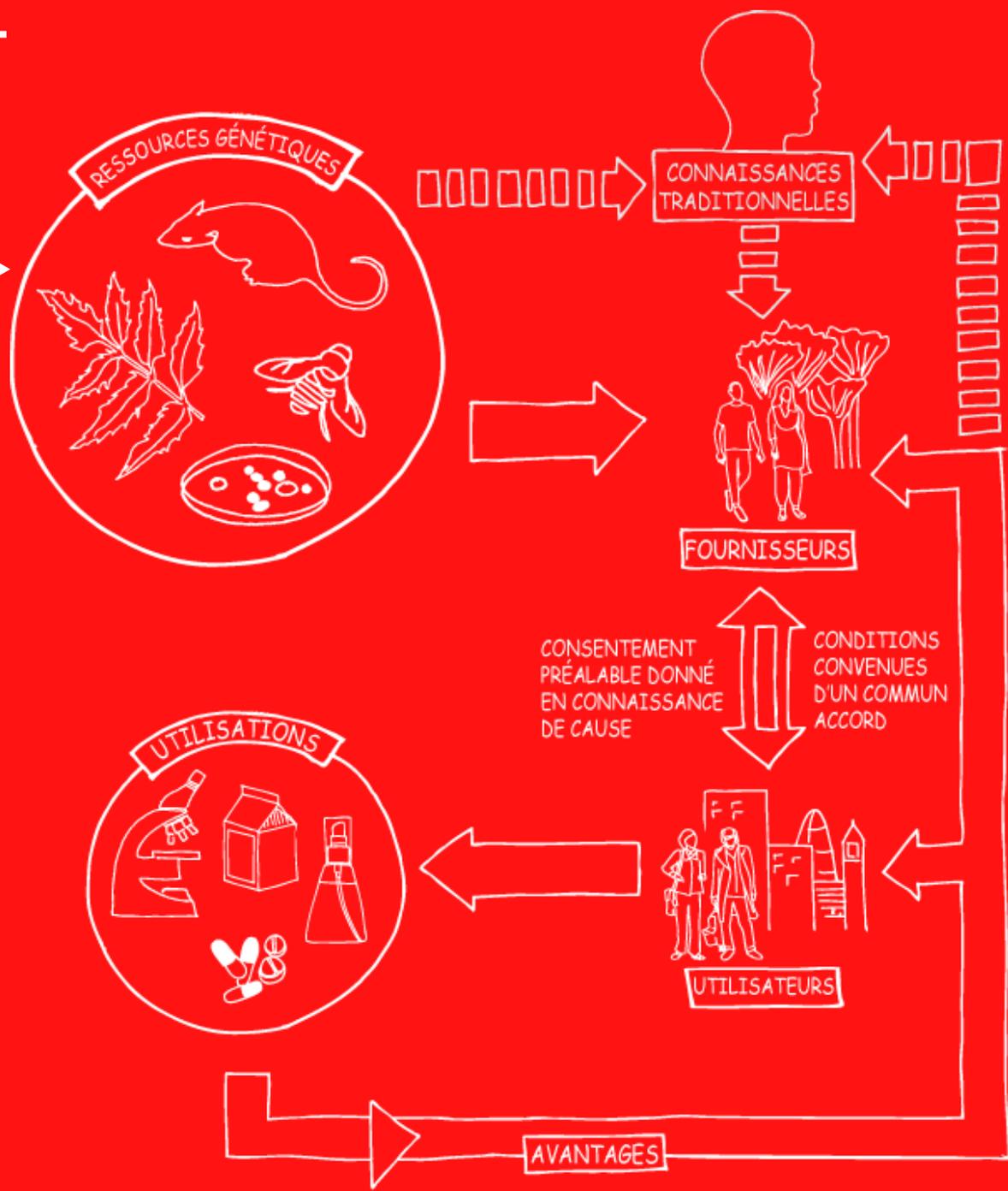
- Certains instituts de recherche et industries dépendent, pour la poursuite de leur activité, du développement de la compréhension de ressources génétiques
- Les utilisateurs finaux incluent tous ceux qui achètent des produits commercialisés ou en tirent un avantage, ou qui profitent indirectement de la valeur des ressources génétiques en termes d'amélioration de la production (ex: amélioration des rendements agricoles)



← Connaissances traditionnelles →



© UNEP



← Connaissances traditionnelles →

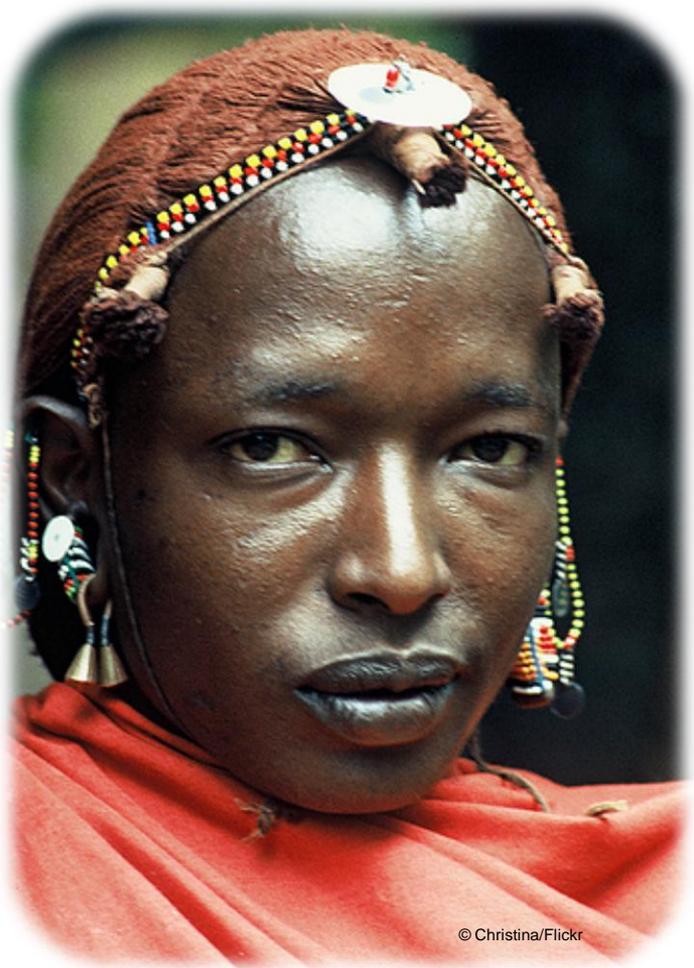


Qu'est-ce qu'une connaissance traditionnelle?

- Des siècles durant, les populations locales ont acquis des connaissances traditionnelles concernant la biodiversité locale et son utilisation à de multiples fins
- Dans le contexte de l'ABS, les connaissances traditionnelles désignent les savoirs, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales en relation avec des ressources génétiques



Connaissances traditionnelles



© Christina/Flickr

Pourquoi les connaissances traditionnelles sont-elles importantes?

Les communautés autochtones et locales s'appuient sur des ressources biologiques pour de multiples usages quotidiens, et ont contribué à la préservation, au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité pendant des siècles



Convention sur la
diversité biologique



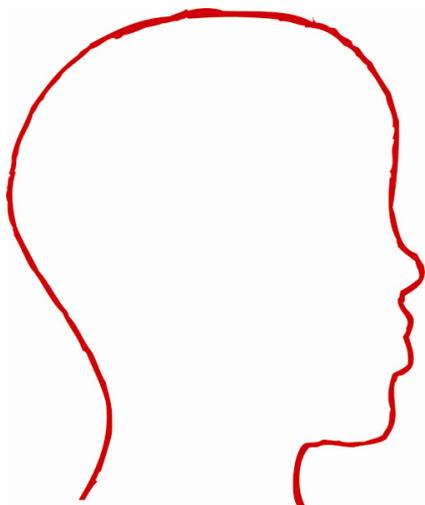
← Connaissances traditionnelles →

Pourquoi les connaissances traditionnelles sont-elles importantes?

- Elles peuvent être une source d'informations vitales qui permet d'identifier des nouvelles utilisations de ressources génétiques dont l'humanité dans son ensemble peut tirer un bénéfice considérable
- Elles sont utilisées par les bioprospecteurs comme fil conducteur en liaison avec des plantes, des animaux ou des micro-organismes dont les propriétés utiles sont déjà connues



← Connaissances traditionnelles →



Lorsque des **utilisateurs** de ressources génétiques souhaitent employer des **connaissances traditionnelles**, ils doivent:

- Obtenir le consentement préalable, donné en connaissance de cause, des communautés autochtones et locales concernées
- Négocier des conditions, convenues d'un commun accord, favorisant un partage équitable des avantages susceptibles de découler de l'utilisation de ces connaissances



← Connaissances traditionnelles →

Article 8(j) de la CDB:

- Prévoit la nécessité pour les États du respect, de la préservation et du maintien, ainsi que de la promotion de l'utilisation sur une plus grande échelle des connaissances traditionnelles, avec l'accord et la participation des communautés autochtones et locales concernées

Pages web de la CDB avec de l'information sur les connaissances traditionnelles, innovations et pratiques traditionnelles:

- www.cbd.int/traditional
- www.cbd.int/tk



Connaissances traditionnelles



Groupe de travail de la CDB sur les connaissances traditionnelles:

- Oriente et facilite les discussions entre les États, les communautés autochtones et locales, et les autres parties intéressées
- Permet aux communautés autochtones et locales de faire part de leurs points de vue et recommandations concernant des questions liées aux connaissances traditionnelles



Convention sur la
diversité biologique





Étude de cas: Connaissances traditionnelles liées à la plante Hoodia

- Le hoodia est une plante succulente originaire d'Afrique australe
- Depuis des siècles, elle est utilisée par les autochtones San pour tromper la faim et la soif



← Connaissances traditionnelles →

Étude de cas: Connaissances traditionnelles liées à la plante hoodia

- En 1996, le Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (CSIR), basé en Afrique du Sud, a déposé un brevet pour les composés actifs du hoodia pour exploiter le potentiel commercial de la plante en tant que coupe-faim
- Le CSIR et certains grands groupes pharmaceutiques signèrent des contrats de licence dans la perspective du développement et de la commercialisation de produits à base de hoodia



← Connaissances traditionnelles →

Étude de cas: Connaissances traditionnelles liées à la plante hoodia

- Les mesures initiales ont été prises sans l'accord des populations Sans, ce qui mena à l'indignation d'une ONG sud-africaine et attira l'attention des médias
- Il en a résulté une convention de partage des avantages avec les populations Sans



Convention sur la
diversité biologique



Connaissances traditionnelles

Étude de cas: Connaissances traditionnelles liées à la plante hoodia

La convention prévoyait:

- Des avantages monétaires:
 - Paiements d'étape au cours de la phase de développement du produit
 - Paiement de redevances en cas de commercialisation



Convention sur la
diversité biologique



← Connaissances traditionnelles →

Étude de cas: Connaissances traditionnelles liées à la plante hoodia

La convention prévoyait:

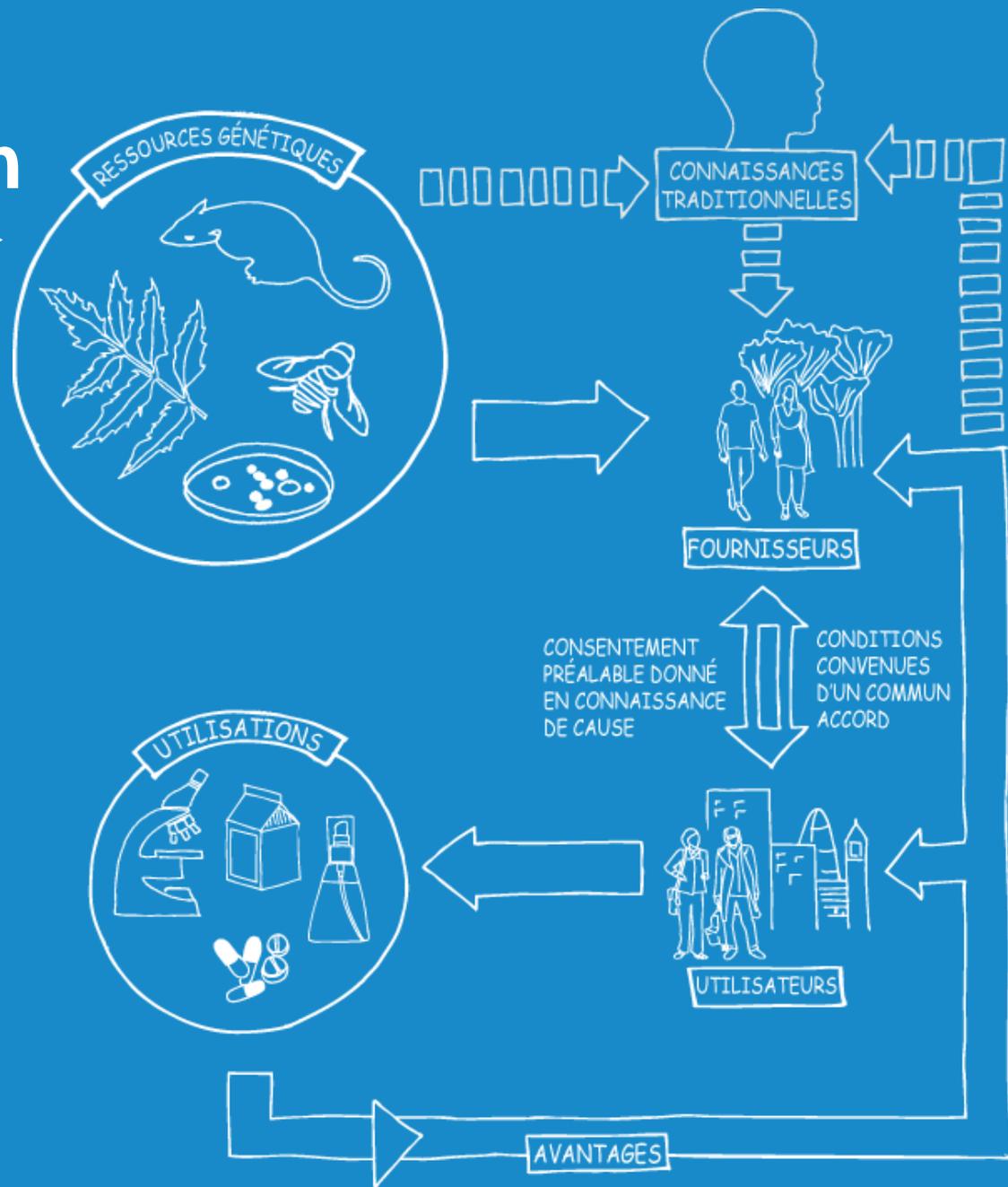
- Des avantages non-monétaires:
 - Fonds pour le développement, l'éducation et la formation de la communauté San
 - Fonds pour financer des projets et des institutions destinés à améliorer la recherche et la protection des savoirs traditionnels et du patrimoine San



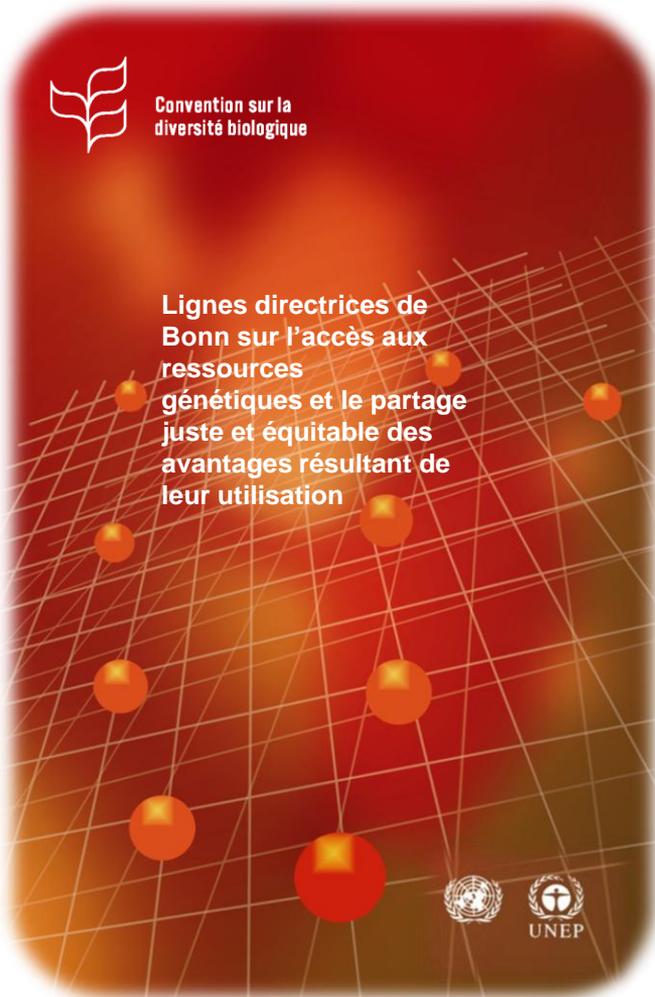
Convention sur la
diversité biologique



Les Lignes directrices de Bonn



Les Lignes directrices de Bonn



Les Lignes directrices de Bonn:

Sont destinées à aider:

- Les États en liaison avec l'adoption de mesures destinées à régir l'ABS dans leurs pays
- Les fournisseurs et utilisateurs à mettre en oeuvre effectivement les procédures sur l'ABS

Les Lignes directrices de Bonn peuvent être **téléchargées** à: www.cbd.int/abs/bonn.shtml



Convention sur la
diversité biologique



Les Lignes directrices de Bonn

Les objectifs principaux des Lignes directrices sont de:

- Aider les États, en tant que fournisseurs, à élaborer des mesures législatives, administratives ou politiques nationales propres en matière de l'ABS
 - Par exemple, en formulant des recommandations concernant les éléments que doit comporter une procédure de consentement préalable donné en connaissance de cause



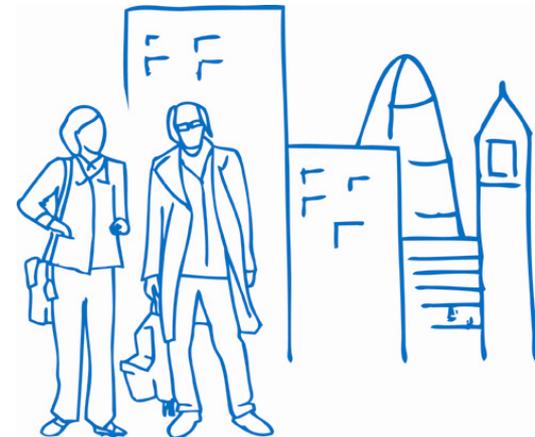
Convention sur la
diversité biologique



Les Lignes directrices de Bonn

Les objectifs principaux des Lignes directrices sont:

- D'aider les fournisseurs et les utilisateurs à négocier des conditions convenues d'un commun accord, en mettant à leur disposition des exemples de dispositions susceptibles d'être incluses dans ces accords



Les Lignes directrices de Bonn



© Dimitar Bosakov/Shutterstock

Qui est concerné par les Lignes directrices de Bonn?

- Les gouvernements qui développent des mesures nationales sur l'ABS
- Les institutions et les individus en vue de la négociation d'accords sur l'ABS



Convention sur la
diversité biologique



Les Lignes directrices de Bonn

Au nombre des principes fondamentaux d'un système de **consentement préalable donné en connaissance de cause** efficace figurent les suivants:

- La clarté et la certitude juridiques
- L'accès aux ressources génétiques devrait être facilité aux coûts les plus bas
- Les restrictions imposées à l'accès aux ressources génétiques devraient être transparentes, être fondées en droit et ne pas aller à l'encontre des objectifs de la CDB



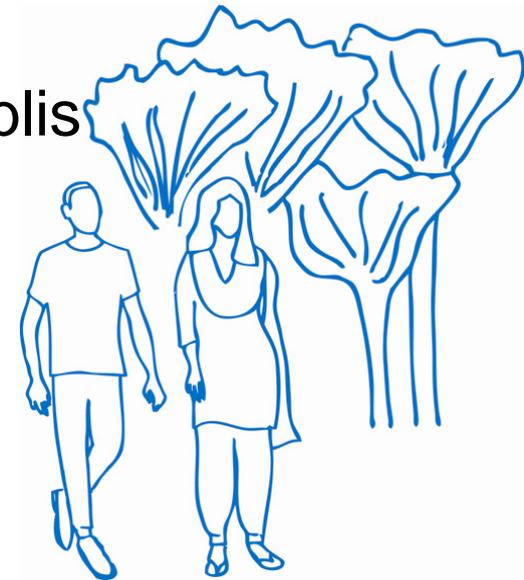
Convention sur la
diversité biologique



Les Lignes directrices de Bonn

Les éléments du système de **consentement préalable donné en connaissance de cause** peuvent comprendre:

- Les Autorités nationales compétentes qui accordent le consentement préalable donné en connaissance de cause
- Les procédures d'obtention auprès des Autorités nationales compétentes du consentement préalable donné en connaissance de cause
- Un échéancier et des délais clairement établis
- Des spécifications d'utilisation
- Des mécanismes de consultation des parties prenantes concernées



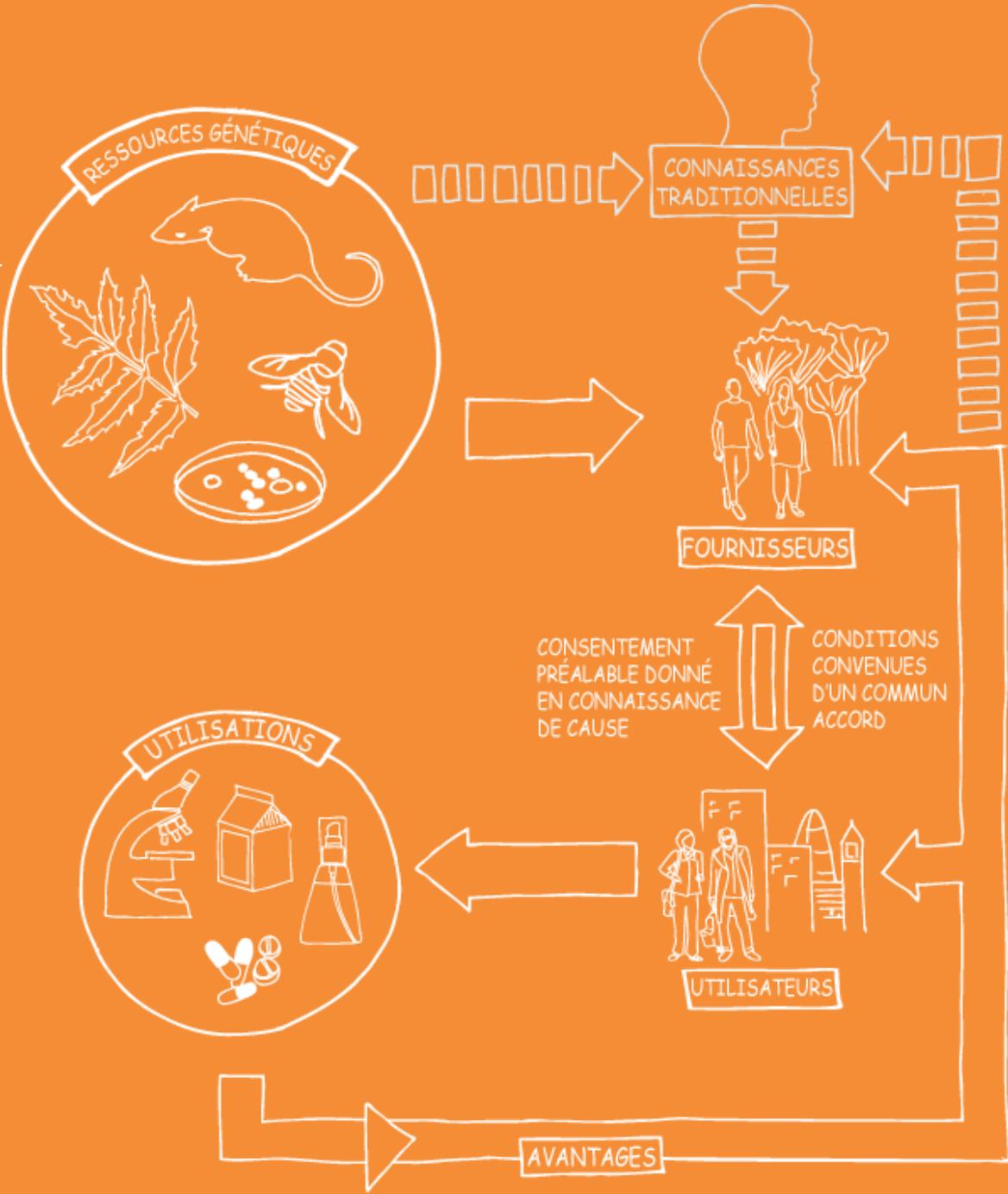
Les Lignes directrices de Bonn



Les Lignes directrices décrivent des exigences à prendre en compte lors de l'élaboration de **conditions convenues d'un commun accord**, notamment:

- Certitude et clarté juridiques
- Facilitation des transactions au moyen d'informations claires et de procédures formalisées
- Les conditions doivent être négociées dans des délais raisonnables
- Les conditions convenues devraient faire l'objet d'un accord écrit

Mise en oeuvre nationale



Mise en oeuvre nationale



La mise en oeuvre nationale de la CDB consiste dans la prise, par les États, de mesures destinées à **faciliter l'accès** aux ressources génétiques, ainsi qu'à veiller à un **partage des avantages** découlant de leur utilisation



Convention sur la
diversité biologique



Mise en oeuvre nationale



© INeedCOffee/flickr

Les **mesures de mise en œuvre** sur l'ABS peuvent prendre la forme:

- De stratégies, politiques, législations, réglementations et codes de conduite nationaux ou régionaux
- Le choix des mesures dépendra des circonstances nationales



Convention sur la
diversité biologique



Mise en oeuvre nationale

Les **mesures de mise en œuvre** nationale:

- Sont sources de certitude juridique et assurent l'équité des relations entre fournisseurs et utilisateurs
- Donnent confiance aux fournisseurs que les utilisateurs se conformeront à leurs procédures d'accès, et qu'en contrepartie, ils recevront une part équitable des avantages
- Facilitent l'accès pour les utilisateurs (ex. en donnant de l'information sur les autorités à contacter et les procédures à suivre pour accéder aux ressources génétiques)



Mise en oeuvre nationale



Les États doivent mettre en place des **mesures** pour les **utilisateurs** et les **fournisseurs** de ressources génétiques, afin d'assurer:

- Un cadre réglementaire transparent qui facilite l'ABS
- Que les utilisateurs sous leur juridiction négocient avec le pays fournisseur des conditions convenues d'un commun accord, avant l'accès



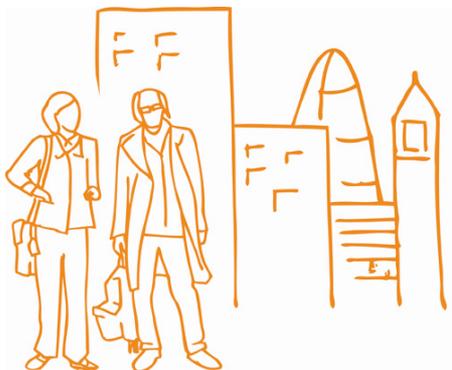
Convention sur la
diversité biologique



Mise en oeuvre nationale



Il est indispensable d'assurer le **partage des avantages** découlant de l'utilisation des ressources génétiques



Convention sur la
diversité biologique



Mise en oeuvre nationale

- La majorité des États, jusqu'à présent, se sont concentrés sur l'élaboration de mesures en tant que fournisseurs, dans le but de:
 - Réglementer l'accès à leurs ressources génétiques
 - Veiller à recevoir les avantages
- Certains pays ont aussi élaboré des mesures pour s'assurer que les utilisateurs relevant de leur autorité respectent les mesures sur l'ABS des pays fournisseurs
 - Ex: modification des lois sur les brevets obligeant la divulgation de l'origine des ressources génétiques, ce qui encourage le partage des avantages



Mise en oeuvre nationale

- D'autres groupes d'utilisateurs, tels que des botanistes et des chercheurs, ont mis en place des instruments volontaires, des lignes directrices et des codes de conduite
 - Ceux-ci sont destinés à renforcer la sensibilisation et à améliorer la connaissance de l'ABS, et à encourager la conformité aux dispositions de la CDB régissant l'ABS



- Des exemples de ces instruments se retrouvent sur la page web du Secrétariat de la CDB à :
www.cbd.int/abs/instruments/



Convention sur la
diversité biologique



Mise en oeuvre nationale



Les informations et procédures pertinentes à inclure dans les mesures sur l'ABS:

- L'autorité nationale compétente qui autorise l'accès aux ressources génétiques
- La procédure à suivre pour l'obtention d'un consentement préalable donné en connaissance de cause
- Les éléments à inclure dans les conditions convenues d'un commun accord



Convention sur la
diversité biologique



Mise en oeuvre nationale

Pour réaliser la mise en œuvre nationale, les gouvernements devraient avoir:

- **Un Point focal national:** qui communique aux utilisateurs des informations concernant les personnes à contacter, ainsi que les obligations et processus en place dans le but d'obtenir un accès aux ressources génétiques
- **Les autorités nationales compétentes:** permettent aux utilisateurs d'accéder à leurs ressources génétiques et représentent des fournisseurs au niveau local ou national



Mise en oeuvre nationale

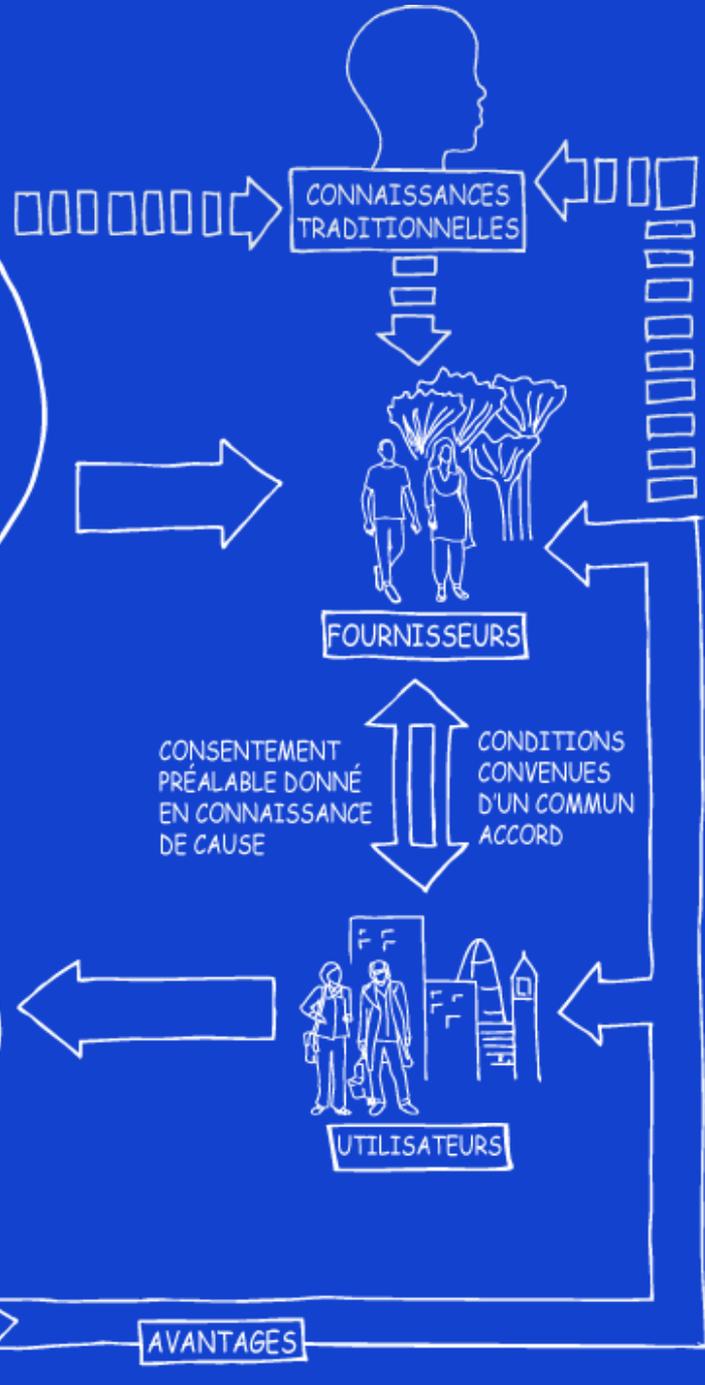
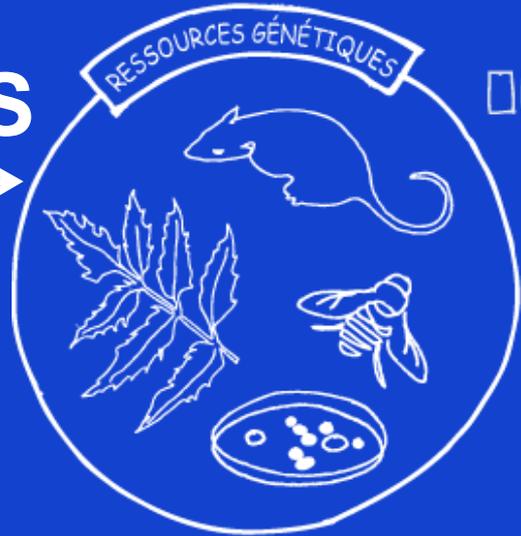
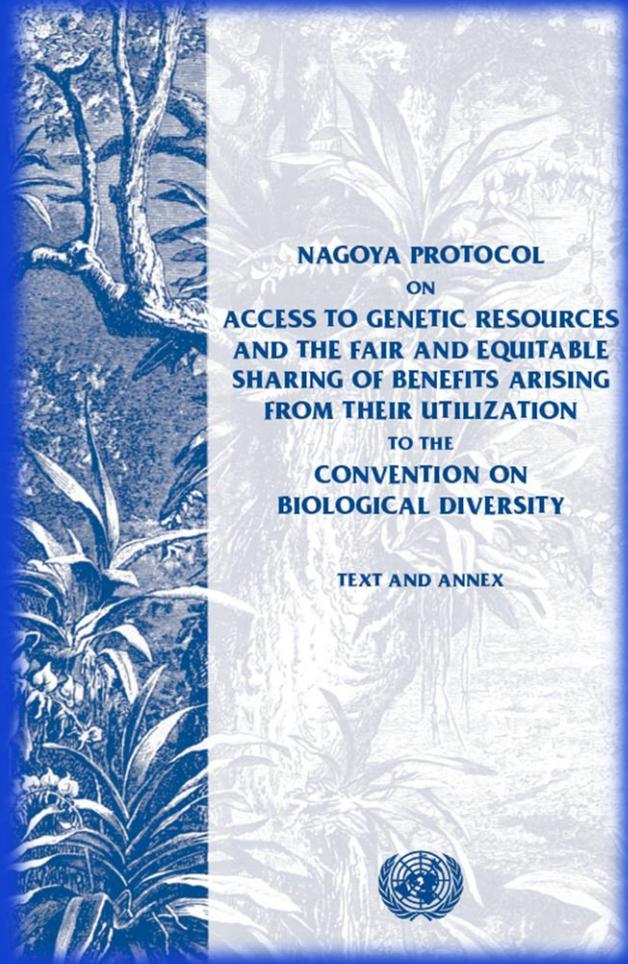
- Afin d'aider les fournisseurs et utilisateurs à comprendre les diverses mesures régissant l'ABS à travers le monde, le secrétariat de la CBD détient une **base de données** comprenant:
 - Les mesures prises par les États pour mettre en œuvre les dispositions de la CBD sur l'ABS
 - Les mesures prises aux niveaux régional, national, infranational, ou communautaire
 - Un aperçu des éléments principaux de chaque régime régional ou nationale sur l'ABS
- La base de données est accessible à:
www.cbd.int/abs/measures/



Convention sur la
diversité biologique



Protocole de Nagoya sur l'ABS



Le Protocole de Nagoya



www.cbd.int/abs

Contexte

- Sommet mondial pour le développement durable, 2002: demande pour négocier un régime international sur l'ABS
- 7^{ème} Conférence des Parties, 2004: le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'ABS est chargé de négocier un régime international sur l'ABS
- 10^{ème} Conférence des Parties, 2010: le Protocole de Nagoya sur l'ABS est adopté



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Qu'est-ce que le Protocole de Nagoya ?

- Un nouveau traité international qui donne suite et soutient la CDB, en particulier l'un de ses trois objectifs, **le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques**
- Un accord historique dans la gouvernance internationale de la biodiversité pertinent pour divers secteurs commerciaux et non commerciaux traitant des ressources génétiques



Le Protocole de Nagoya



© Jack Hollingsworth/Shutterstock

Qu'est-ce que le Protocole de Nagoya ?

- Repose sur les principes fondamentaux du **consentement préalable en connaissance de cause (PIC** en anglais) et **conditions convenues d'un commun accord (MAT** en anglais) consacrés par la Convention sur la diversité biologique



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Pourquoi le Protocole de Nagoya est-il important ?

- Il assure une plus grande **sécurité juridique** et plus de transparence pour les fournisseurs et les utilisateurs de ressources génétiques
- Il contribue à assurer le **partage des avantages**, notamment lorsque les ressources génétiques quittent le pays fournisseur
- Il crée des **conditions d'accès** aux ressources génétiques plus prévisibles



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Des avantages du Protocole de Nagoya

- Il encourage **l'avancement de la recherche** sur les ressources génétiques, qui pourrait conduire à de nouvelles découvertes
- Il crée des **incitations à préserver et utiliser de manière durable** les ressources génétiques
- Il augmente la contribution de la biodiversité au **développement** et au **bien-être** humain



© Marcio Silva/ iStockphoto



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Quel est le champ d'application du Protocole de Nagoya ?

- Il s'applique aux **ressources génétiques**, aux **connaissances traditionnelles** associées aux ressources génétiques et aux avantages découlant de leur utilisation



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Quels sont les éléments centraux du Protocole de Nagoya ?

- Accès
- Partage des avantages
- Respect des obligations
- Connaissances traditionnelles



© David Ponton/Stockphoto



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière d'accès

Les mesures adoptées au niveau national en matière d'accès doivent:

- Assurer la **sécurité juridique**, la clarté et la transparence
- Prévoir des **règles** et des **procédures** justes et non arbitraires
- Etablir des règles et des procédures claires en matière de **consentement préalable en connaissance de cause** et de **conditions convenues d'un commun accord**



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière d'accès (cont.)

Les mesures adoptées au niveau national en matière d'accès doivent:

- Prévoir la délivrance **d'un permis ou de son équivalent**, lorsque l'accès est accordé
- Créer des conditions propres à **promouvoir** et **encourager la recherche** qui contribue à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière d'accès (cont.)

Les mesures adoptées au niveau national en matière d'accès doivent:

- Prendre **dûment en considération** les **situations d'urgence** actuelles ou imminentes qui menacent la santé humaine, animale ou végétale
- Tenir compte de l'**importance** des ressources génétiques liées à l'**alimentation** et l'**agriculture** pour la sécurité alimentaire



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière de partage des avantages

Les mesures adoptées au niveau national en matière de partage des avantages doivent:

- Prévoir le **partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ainsi que des applications et de la commercialisation ultérieures**, avec la Partie contractante qui fournit ces ressources



Le Protocole de Nagoya

Obligations en matière de partage des avantages (cont.)

Les mesures adoptées au niveau national en matière de partage des avantages doivent:

- Prévoir que le partage des avantages soit soumis à des **conditions convenues d'un commun accord**. Les avantages peuvent être monétaires (ex. redevances) ou non monétaires (ex. le transfert de technologie)



Le Protocole de Nagoya

Le mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages

- Pour traiter le partage des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques qui se trouvent:
 - Dans des zones transfrontières
 - Dans des situations où il n'est pas possible d'obtenir le consentement préalable donné en connaissance de cause
- Il reste à définir la nécessité et les modalités de ce mécanisme



Le Protocole de Nagoya



Medioimages/Photodisc/Thinkstock

Le mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages

- Les avantages partagés au moyen de ce mécanisme seront utilisés pour appuyer **la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité** à l'échelle mondiale



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya



© Paul Hakimata/Thinkstock

Obligations en matière de respect des obligations

Innovation du Protocole de Nagoya:

- Obligation de respecter la législation nationale sur l'ABS et les conditions convenues d'un commun accord



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Respect de la législation sur l'ABS

Les Parties au Protocole doivent:

- Prendre des mesures permettant d'assurer que les ressources génétiques utilisées dans leur juridiction ont été obtenues suite à un **consentement préalable donné en connaissance de cause** et que des **conditions convenues d'un commun accord** ont été établies
- Prendre des mesures pour **traiter des situations de non-respect** des mesures adoptées
- **Coopérer** en cas de violation présumée des exigences prescrites par une autre Partie contractante



Le Protocole de Nagoya

Respect des conditions convenues d'un commun accord

Les Parties au Protocole doivent:

- Favoriser des dispositions contractuelles sur le **règlement des différends** dans les conditions convenues d'un commun accord
- Veiller à donner la possibilité de **recours** dans leur système législatif en cas de différend
- Prendre des mesures concernant **l'accès à la justice et l'utilisation de mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'application des décisions arbitrales et des jugements étrangers**



Le Protocole de Nagoya

Surveillance de l'utilisation des ressources génétiques

Les Parties au Protocole doivent:

- Prendre des mesures pour **surveiller l'utilisation des ressources génétiques**, notamment en désignant des points de contrôle efficaces à tout stade de la chaîne de valorisation
- Encourager l'inclusion, dans les conditions convenues d'un commun accord, des clauses relatives au partage de l'information
- Encourager l'utilisation d'outils et de systèmes de communication efficaces et économiques



Le Protocole de Nagoya



Surveillance de l'utilisation des ressources génétiques

Le protocole prévoit un **certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale** qui prouve qu'un consentement préalable donné en connaissance de cause a été accordé et que des conditions convenues d'un commun accord ont été établies



Le Protocole de Nagoya



Le Protocole encourage

l'élaboration, la mise à jour et l'utilisation de:

- Clauses contractuelles type
- Codes de conduite, lignes directrices, meilleures pratiques et/ou normes

Pour un aperçu général des instruments de cette sorte:

www.cbd.int/abs/instruments



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Comment le Protocole de Nagoya aborde-t-il les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ?

- Dans le cadre de ses dispositions sur l'accès, le partage des avantages et le respect des obligations
- Le protocole vise à assurer que les communautés autochtones et locales obtiennent **une part équitable des avantages** découlant de l'utilisation de leur:
 - Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
 - Ressources génétiques, dès lors que leur droit d'accorder l'accès à ces ressources est établi



Le Protocole de Nagoya

Grâce à ses dispositions claires sur **l'accès aux connaissances traditionnelles** associées aux ressources génétiques, le Protocole contribuera à:

- Renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de bénéficier de l'utilisation de leurs connaissances, innovations et pratiques
- Créer des incitations à promouvoir et protéger les connaissances traditionnelles
- Encourager l'élaboration de:
 - Protocoles communautaires, de conditions minimales pour la négociation de conditions convenues d'un commun accord et de clauses contractuelles type



Le Protocole de Nagoya



© Dimitar Bosakov/Shutterstock

Mécanismes destinés à appuyer la mise en œuvre

- Les **correspondants nationaux** et **autorités nationales compétentes**: points de contact pour fournir des informations, accorder l'accès ou faciliter la coopération
- **Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages**: un plateforme en ligne de partage d'informations



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya

Mécanismes destinés à appuyer la mise en œuvre (cont.)

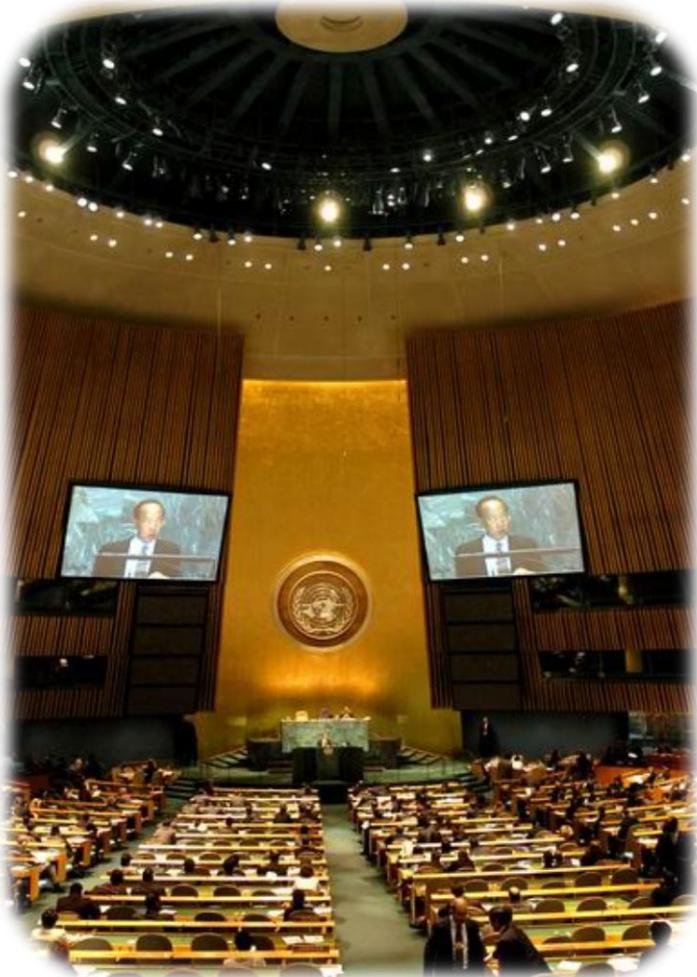
- Le **renforcement des capacités** sur la base de l'autoévaluation des pays
- La **sensibilisation** du public avec et entre les parties prenantes
- **Le transfert de technologie**, y compris l'élaboration de programmes de recherche technique et scientifique
- Un **soutien financier** ciblé pour appuyer le renforcement des capacités par le biais du mécanisme de financement du Protocole, à savoir le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)



Convention sur la
diversité biologique



Le Protocole de Nagoya



Quand le Protocole de Nagoya entrera-t-il en vigueur ?

- Il est ouvert à la signature au Siège de l'ONU à New York du 2 février 2011 au 1er février 2012
- Il entrera en vigueur 90 jours après la date de dépôt du 50ème instrument de ratification par une Partie à la Convention



Convention sur la
diversité biologique

